

**Séminaire
Vies Collectives**

*organisé grâce aux parrains
de l'École de Paris :*

Accenture
Air Liquide¹
Algoé²
ANRT
Arcelor
Caisse des Dépôts et Consignations
Caisse Nationale des Caisses
d'Épargne et de Prévoyance
CEA
Centre de recherche en gestion
de l'École polytechnique
Chambre de Commerce
et d'Industrie de Paris
CNRS
Conseil Supérieur de l'Ordre
des Experts Comptables
Danone
DARPMI³
Deloitte & Touche
DiGITIP
EADS
École des mines de Paris
EDF
Entreprise et Personnel
Fondation Charles Léopold Mayer
pour le Progrès de l'Homme
France Télécom
FVA Management
IBM
IDRH
IdVector¹
Lafarge
PSA Peugeot Citroën
Reims Management School
Renault
Royal Canin
Saint-Gobain
SNCF
THALES
Total

¹ pour le séminaire
Ressources Technologiques et Innovation
² pour le séminaire Vie des Affaires
³ pour le séminaire
Entrepreneurs, Villes et Territoires

(liste au 1^{er} septembre 2003)

**LA JOURNÉE D'UN POLICIER
DANS LES HALLES DE PARIS**

par

Capitaine Joël TERRY

Responsable du service de police de quartier du 1^{er} arrondissement
(secteur du Forum des Halles)

Séance du 22 mai 2003

Compte rendu rédigé par Élisabeth Bourguinat

En bref

Avec son immense gare de trains de banlieue au sous-sol, le quartier des Halles, au cœur de Paris, constitue la principale porte d'entrée dans la ville ; trois cent mille personnes s'y croisent chaque jour. Au débouché de la gare, le Forum des Halles est l'un des centres commerciaux les plus importants de France, et en surface, le quartier piéton est l'un des plus vastes d'Europe. Longtemps marqué par une réputation d'insécurité, le secteur des Halles s'est pourtant apaisé ces dernières années, en particulier grâce à l'action efficace de la police de proximité. Comment s'organise-t-elle pour faire face à ses multiples tâches, qui concernent aussi bien les nuisances que les délits, et pour répondre aux attentes différentes et souvent contradictoires des riverains, des commerçants, des usagers du site ? Comment le capitaine Joël Terry, responsable des îlots du secteur des Halles, s'y prend-il pour motiver ses troupes, dont la moyenne d'âge n'est que de vingt-trois ans et demi ?

*L'Association des Amis de l'École de Paris du management organise des débats et en diffuse
des comptes rendus ; les idées restant de la seule responsabilité de leurs auteurs.
Elle peut également diffuser les commentaires que suscitent ces documents.*

Ont participé : J. Bassahon, A. Bekkers, M. Berry (École de Paris du management), J. Boivin (Observatoire Entreprise et réseaux d'information), A. Borzeix (CRG de l'École polytechnique), J. Bourgerie, É. Bourguinat (École de Paris du management), F. Brousse (Groupe Richelieu), C. Champagne (École Centrale Lille), D. Chastenet (CNRS – École de Paris du management), D. Collard (CRG de l'École polytechnique), J. Denantes (Université Paris X), M.-C. Gilles (Université Groupe Caisse d'Épargne), B. Dominique (École de Paris du management), M. Guillon (ECP et conseil en management), M. Mousli (SNCF), É. Neyrand, F. Pavé (CSO – École des Ponts et Chaussées), N. Raulet-Croset (CRG de l'École polytechnique / IAE de Paris), C. Riveline (École des mines de Paris), H. Thomas (Université Paris V – Cerlis), L. Vieillard-Baron (École de Paris de Paris), F. Weill (CGPC), J. Werquin (Groupe X-Action).

EXPOSÉ du Capitaine Joël TERRY

J'ai trente-quatre ans, je suis célibataire sans enfant et j'habite dans une cité de banlieue où j'ai toujours vécu. À seize ans, je suis entré comme bénévole à la Croix-Rouge, où je suis resté dix ans ; à vingt ans, j'étais responsable du réseau de secours de la Seine-Saint-Denis. J'ai également été animateur de centre de loisirs le mercredi et pendant les vacances scolaires pour payer mes études d'histoire en Sorbonne, que j'ai suivies pendant quatre ans. Je me destinais à l'enseignement, mais j'ai pensé que plutôt que faire la police à l'école, autant valait être policier et faire de la pédagogie de la citoyenneté. J'ai effectué mon service national comme aspirant dans l'armée de l'air, puis j'ai passé le concours d'inspecteur de police en 1992.

J'ai demandé à être affecté en Seine-Saint-Denis : c'est là que j'ai grandi et je pensais que c'était l'endroit le plus approprié pour exercer mon métier. Après quelques années, j'ai intégré les BAC (brigades anticriminalité) de la préfecture de Paris, créées pour lutter contre les formes de violence urbaine qui commençaient à se développer dans la capitale, et je suis devenu lieutenant.

Enfin, on m'a proposé de travailler dans le quartier des Halles, avec une mission très précise : la réappropriation du site par la police de proximité et la réorganisation opérationnelle des moyens. Je n'ai eu que dix minutes pour me décider, mais j'ai accepté sans hésitation, et j'ai pris mon poste il y a deux ans exactement. J'ai obtenu le grade de capitaine six mois plus tard.

Le quartier des Halles

Le quartier des Halles se situe dans le 1^{er} arrondissement ; il tient son nom des anciennes Halles de Paris, qui ont déménagé à Rungis il y a une trentaine d'années.

Une géographie complexe

Il est délimité à l'ouest par la rue du Louvre, au nord par la rue Étienne Marcel, à l'est par le boulevard Sébastopol et au sud par la rue de Rivoli, qui forment un rectangle de huit cents mètres de long sur quatre cents mètres de large. C'est donc un secteur très restreint, mais il comprend le Forum des Halles, ensemble qui s'étage sur six niveaux, avec trois niveaux de commerces et d'équipements collectifs au-dessous du sol, la salle d'échange du RER au quatrième niveau inférieur, et les voies de RER au cinquième. C'est en fait un IGH (immeuble de grande hauteur) de dimensions impressionnantes : un véritable navire. Presque toutes les voies de cet ensemble sont publiques, et c'est donc à la police d'y assurer la sécurité.

Le quartier des Halles est le plus vaste secteur piétonnier de la capitale, et c'est aussi le principal nœud ferroviaire de Paris : huit cent mille personnes transitent chaque jour dans la gare RER, et trois cent mille sortent chaque jour de cette gare et circulent dans le quartier. En surface, se trouve un jardin dont la conception n'est pas très adaptée du point de vue de la sécurité : le champ visuel est continuellement arrêté par des obstacles en termes de végétation ou d'architecture, et le site présente de nombreux recoins difficiles à surveiller.

Comme il s'agit d'un nœud de communication où la foule est toujours nombreuse, ce quartier attire une forte population d'indigents, qui trouvent des secours auprès de plusieurs structures d'accueil locales.

Différentes générations de marginaux s'y sont également succédé : des groupes de punks, puis de skinheads, puis des Afro-Antillais dont quelques-uns vendent du cannabis. Contrairement à ce que pensent beaucoup de riverains, ils ne génèrent pas forcément de trouble à l'ordre public : ce sont des commerçants illicites, mais des commerçants, qui ont besoin, pour exercer leur activité, d'une certaine tranquillité. Par ailleurs ils ont droit de cité : ils sont en possession de papiers, se trouvent en situation régulière sur le territoire national, la plupart d'entre eux étant d'ailleurs français ; généralement ils n'ont pas de cannabis sur eux parce qu'ils le cachent dans la végétation du jardin.

Une autre population à problème est celle des toxicomanes qui se trouvent dans le secteur de la rue Saint-Denis et du boulevard Sébastopol. Ils consomment du Subutex, un médicament censé permettre de les sevrer de l'héroïne. Comme il s'agit pour la plupart de SDF, ils gardent leur traitement d'un mois dans leurs poches et se le font régulièrement voler ; mais ils bénéficient de la couverture maladie universelle, se font délivrer plusieurs traitements mensuels gratuitement et peuvent donc également en dealer : ces comprimés sont conçus pour être pris deux fois par jour sous la langue, mais on peut aussi, pour plus d'effet, augmenter la dose et se l'injecter. Comme ce produit est vendu sous prescription médicale, il reste cependant licite, et nous ne pouvons pas réellement intervenir, sauf lorsque la situation dégénère en violence. C'est un véritable problème de santé publique, plutôt que de police.

Des attentes contradictoires

Le contenu de mon activité ne relève pas de ma propre initiative. Il est déterminé, avant tout, par les lois de la République, puis par les consignes de travail et les instructions qui me sont données par ma hiérarchie en fonction des décisions prises par notre ministère de tutelle ; enfin, je dois également tenir compte des demandes des usagers du site, en particulier celles des riverains et des commerçants, qui sont souvent contradictoires.

Les riverains souhaitent pouvoir vivre dans leur quartier et disposer des équipements collectifs en toute sécurité et dans un climat de convivialité. Les commerçants veulent exercer leur activité en sécurité et souhaitent que l'accès à leur commerce soit fluide et facile, ce qui pose un problème en particulier au niveau des livraisons : les riverains veulent que la voie piétonne soit réservée aux piétons ; les commerçants nous expliquent que leurs livreurs n'ayant pas le don d'ubiquité, ils ne peuvent être partout à la même heure, et livrent donc quand ils le peuvent.

Une journée parmi d'autres

Avant d'aller plus loin, je vais vous donner une idée de l'ambiance du quartier des Halles et de la nature de mon travail en vous racontant ma dernière journée de permanence.

Je suis arrivé à neuf heures du matin avec ma chemise repassée sur mon cintre, et je n'avais pas encore passé le seuil du commissariat que mes hommes m'ont appris que des étudiants en archéologie s'étaient enchaînés au Conseil d'État. Je m'y suis rendu et j'y ai retrouvé un camarade que j'avais connu à la Sorbonne ! J'ai discuté un peu avec eux, puis j'ai pris contact

avec le responsable de la sécurité du Conseil d'État et avec mes autorités de tutelle, qui se sont transportées sur place.

Quand je suis rentré au poste, j'ai dû m'occuper d'un de mes fonctionnaires, qui avait des problèmes au sujet du droit de garde de son enfant. En début d'après-midi, je me suis occupé d'une saisie de matériel vidéo dans un sex-shop. Au retour, une jeune femme m'a abordé en m'expliquant qu'un individu l'avait plaquée contre le mur et embrassée de force ; elle ne souhaitait pas porter plainte mais seulement porter ce fait à notre connaissance.

Chemin faisant, nous avons rencontré l'individu en question ; j'ai décliné ma qualité et lui ai demandé de m'expliquer pourquoi il s'était comporté de cette façon ; il s'est emporté, et profitant du fait que la foule était relativement dense à cette heure-là, a commencé à crier que je le traitais de "*sale arabe*", alors que je lui avais parlé très courtoisement. Un attroupement s'est produit, la foule a commencé à devenir hostile, et j'ai dû menotter cet individu, qui avait tenu à mon égard et à l'égard de mes collègues des propos qualifiés d'outrage par le Code pénal. Pour cela, j'ai dû appeler des renforts : une vingtaine de fonctionnaires sont rapidement arrivés sur place, et alors que l'origine de cet incident était un simple différend entre deux personnes, il nous a fallu vingt minutes pour stabiliser la situation et permettre aux choses de reprendre leur cours habituel.

Pour finir la journée, j'ai dû intervenir sur un incendie dans un appartement. C'était une journée que je qualifierais de normale, compte tenu du fait qu'aucun de mes hommes n'a été blessé...

Le diagnostic

Quand j'ai pris mon poste, la brigade de police du quartier se composait de quatre-vingts fonctionnaires et d'un seul officier. Sa mission principale était la sécurisation de ses propres effectifs, car ce quartier connaissait de sérieux problèmes : en 2001, 65 % des policiers travaillant sur le site avaient été blessés pendant leur activité. J'ai commencé par établir un diagnostic précis de la situation, puis j'ai mis en place avec mes adjoints une nouvelle organisation pour y faire face.

Dans ce diagnostic, certains éléments sont liés au contexte particulier du quartier des Halles ; d'autres sont liés aux difficultés du métier en général, sur lesquelles, en principe, je ne peux pas m'exprimer ; j'en parlerai ici en tant que représentant syndical.

L'origine des effectifs

Le premier problème vient de l'origine de nos effectifs : 90 % d'entre eux sont des provinciaux. Imaginez que vous soyez né dans le Morbihan, à Saint-Philibert ; vous êtes issu d'une famille normale, c'est-à-dire qui n'est pas monoparentale ; vous n'avez jamais été confronté à des violences urbaines ; vous connaissez deux Antillais dans votre commune, et vous n'avez jamais vu de Maghrébins, sauf peut-être pendant vos vacances. Vous faites votre école de police à Vannes, où l'on vous explique que vous allez avoir un bel uniforme, que vous serez un hussard de la République et que vous serez respecté. Vient le jour de votre affectation, où on vous demande de faire votre choix : on vous propose la région parisienne ; vous êtes tenté par les Lilas parce que le nom est joli, mais finalement vous optez pour le quartier des Halles. Quarante-huit heures plus tard, vous êtes sur place, et on vous nomme référent sur l'aire du Forum des Halles. Je vous laisse imaginer le dépaysement...

Le cas que je viens de citer n'est pas imaginaire, c'est très précisément celui d'un jeune homme de vingt-deux ans qui, à peine arrivé, il y a quelques jours, s'est retrouvé dans la situation que j'ai décrite tout à l'heure, au milieu d'une foule en train de hurler et qui commençait à nous bousculer. Il y a de quoi être affolé !

Peut-être va-t-il ensuite devoir faire du contrôle d'infractions routières, ce qui n'est pas une partie de plaisir. Quand on met une contravention à quelqu'un qui est garé en double file, il faut voir les réactions : « *Mais je n'en avais que pour cinq minutes !* » « *Je viens juste d'arriver !* » « *J'attends quelqu'un !* » « *Vous n'avez vraiment rien d'autre à faire ? Pourquoi n'allez-vous pas plutôt contrôler les dealers dans le jardin des Halles ? Alors que moi, tout ce que vous avez à me reprocher c'est que je n'ai pas ma ceinture et que j'ai grillé un feu rouge !* ».

Je passe beaucoup de temps à expliquer aux gens que les dealers – en tout cas les dealers du Jardin des Halles – ne tuent personne, et qu'en revanche les infractions routières provoquent huit mille morts par an. Pour moi, qui suis officier et qui ai une chemise blanche, aisément reconnaissable, c'est relativement facile. Mais pour le gardien de la paix lambda, qui se tient debout près de la voiture, alors que son interlocuteur est confortablement installé dans son véhicule, avec son épouse à côté de lui, devant qui il ne veut pas perdre la face, je vous assure que c'est plus dur que de contrôler un dealer ! Et si le jeune policier de Saint-Philibert se retrouve en poste près de la Banque de France ou du Conseil d'État, immanquablement le dialogue se terminera par « *Donnez-moi votre matricule, vous allez avoir de mes nouvelles !* ».

L'uniforme

Les îlotiers traditionnels portent, quelle que soit la météo, une chemise, une cravate, un pantalon de flanelle, des chaussures administratives, un calot qui est notre signe de reconnaissance, et un K-Way en cas de mauvais temps. Les brigades de VTT et de rollers ont une tenue beaucoup plus confortable et adaptée que la nôtre, avec notamment une casquette souple américaine au lieu de notre calot, et elles bénéficient d'une meilleure image auprès de la population. Quant aux CRS, leur tenue, qui est également beaucoup plus adaptée, inspire la crainte et le respect.

Par comparaison, la tenue du gardien de la paix a une image ringarde : dans les séries télé, les policiers qui portent ces tenues surveillent des entrées ou mettent des contraventions, ce qui n'est vraiment pas très valorisant. Les policiers qui tiennent des rôles vedettes dans les films, par exemple les inspecteurs de police, sont toujours en civil. C'est pourquoi, pour beaucoup de jeunes policiers, la priorité des priorités devient rapidement de quitter cette tenue, et pour cela ils sont prêts à tout : devenir boulanger dans un restaurant administratif, ou encore partir dans une direction logistique moins exposée.

Cela peut paraître surprenant que l'uniforme soit si mal supporté, mais je peux témoigner que ce qui semblerait n'être qu'un détail a une importance énorme. Je l'ai éprouvé en particulier à mon arrivée dans le quartier des Halles. Comme mon affectation avait été très rapide, j'ai effectué les premiers jours dans ma tenue de maintien de l'ordre, avec un bel écusson brodé de la BAC sur le côté. Pendant quatre jours, je n'ai eu aucun problème sur le Forum ; les jeunes individus que je contrôlais me disaient « *Monsieur, c'est vrai que vous êtes de la BAC ?* ».

Au bout de quatre jours, j'ai reçu ma tenue normale, et le résultat ne s'est pas fait attendre. Je me suis adressé aux mêmes individus en leur disant : « *Messieurs, vous consommez de l'alcool, c'est interdit dans cette zone, et cela peut faire l'objet d'une verbalisation de neuf cent trente francs. Veuillez vider vos bières* », et l'un d'eux s'est écrié : « *Mais qui t'es pour me dire ça, toi ?* ». Pour mon premier jour en tenue, outrage et rébellion ! L'incident s'est d'ailleurs mal terminé, car j'ai dû interpellé cet individu, il y a eu confrontation et ma chemise a été déchirée.

L'hostilité du public

Ces incidents se produisent quotidiennement. Quand vous remontez le grand escalator de la porte Lescot avec un interpellé, vous avez quatre cents personnes qui vous regardent avec de la haine dans les yeux ; et ce ne sont d'ailleurs pas forcément des habitants des banlieues.

Un jour, j'ai été pris à partie par une femme d'une cinquantaine d'années, qui hurlait : « *Je suis enseignante, je suis une citoyenne, j'exige que vous relâchiez cet homme, vous n'avez pas le droit...* ». En l'occurrence, il s'agissait d'un monstre de cent cinquante kilos qui avait absorbé un mélange d'alcool et de barbituriques, qui avait blessé six collègues et que nous avons dû mettre à terre pour pouvoir le menotter : la force doit rester à la loi ; dans certains cas, nous n'avons plus tellement le choix. Mais comment réagir quand une femme respectable vous traite en public de *nazi* et de *vichyste* ? Faudrait-il la menotter à son tour et la ramener au poste ? Personnellement, j'ai de l'expérience et j'ai une bonne capacité d'absorption, mais pour mes jeunes collègues, c'est terrible.

Des conditions matérielles difficiles

À ceci s'ajoutent des conditions de vie difficiles. Quand ils arrivent, les jeunes policiers doivent trouver un logement, ce qui est particulièrement délicat à Paris ; certains vivent à quatre en colocation. Beaucoup ont des difficultés financières, car ce n'est pas évident d'assumer un double loyer et de payer les transports.

Beaucoup de divorces

Il y aussi beaucoup de difficultés relationnelles dans les couples, qui aboutissent souvent à des divorces. Si vous habitez à Vannes et que vous revenez deux jours tous les quatre jours, que vous avez une petite fille et que vous ne la voyez qu'un week-end sur six, vous finissez par avoir des difficultés de couple. Quand la personne avec qui vous vivez a des problèmes, elle s'adresse à ses amis ou à sa famille, et plus à vous ; et de votre côté, ce sont vos collègues qui deviennent votre famille, parce que vous travaillez avec eux, vous mangez avec eux, vous habitez parfois avec eux. Quand vous rentrez à la maison, soit vous racontez ce que vous vivez et on vous répond « *Tu exagères* », soit vous ne racontez rien et on vous dit « *Mais pourquoi tu ne parles pas ?* ».

Un turn-over trop important

C'est pourquoi beaucoup de jeunes policiers vivent dans un mal-être profond ; certains font des dépressions nerveuses à vingt-trois ou vingt-quatre ans ; certains "pètent les plombs", et par exemple refusent de revenir de vacances pour réintégrer le service.

Dans ces conditions, beaucoup n'ont qu'un désir, quitter Paris au plus vite. Résultat : sur cent vingt-deux fonctionnaires, je n'en ai qu'un qui est sur le Forum depuis plus de dix ans ; trois qui sont là depuis plus de cinq ans ; et 80 % sont là depuis moins d'un an. Leur âge moyen est de vingt-trois ans et neuf mois.

La réorganisation des moyens

Une fois établi le diagnostic, l'étape suivante consistait à augmenter et réorganiser les moyens pour atteindre les objectifs qui m'avaient été fixés.

Deux officiers supplémentaires

J'ai obtenu deux postes d'officiers supplémentaires, permettant d'assurer une présence continue sept jours sur sept, et j'ai eu la chance de pouvoir participer au choix de mes collaborateurs. Celui qui était présent sur le site avait travaillé cinq ans comme inspecteur de police dans la Seine-et-Marne, ce qui me paraissait convenir parfaitement à la situation. J'ai par ailleurs recruté un camarade officier avec qui j'avais travaillé en banlieue et qui est d'origine afro-antillaise : il parle le créole et a une parfaite connaissance de la banlieue et de ses problèmes.

Des effectifs renforcés

Le nombre de fonctionnaires a été porté à cent vingt, ce qui nous a permis de créer trois brigades d'îlotage traditionnel au lieu de deux, plus deux brigades polyvalentes et très mobiles, l'une en VTT, l'autre en rollers. Nous avons commencé par modifier les horaires de fonctionnement : avec trois brigades, nous pouvons assurer des effectifs constants tout au long de la semaine, alors qu'auparavant, le dimanche et le lundi, il y avait 50 % d'effectifs en moins. Pour cela, nous avons dû également décider, avec l'aval de notre direction, de fonctionner en "4/2", c'est-à-dire quatre jours de travail suivis de deux jours de repos, ce qui signifie que les fonctionnaires ne passent qu'un week-end complet sur six chez eux. Pour leur vie personnelle, ce n'est évidemment pas l'idéal, mais c'était la seule façon d'assurer une présence efficace sur le terrain.

Enfin, pour compléter le dispositif de sécurité, nous pouvons faire appel entre quinze heures et minuit à un GSPQ (groupe de soutien à la police de quartier) qui a vocation à nous prêter main-forte en cas de difficulté, et nous avons obtenu, depuis février 2002, qu'une compagnie de CRS soit présente à demeure sur le site et effectue des patrouilles constantes entre 13h30 et 20h.

Améliorer l'équipement

Nous avons aussi réfléchi à la façon d'améliorer l'équipement des policiers. En particulier, nous avons obtenu qu'ils disposent d'un tonfa, c'est-à-dire d'un bâton de défense à poignée latérale, qui est une arme de sixième catégorie et exige une formation technique de soixante heures et une habilitation, avec un recyclage tous les deux ans. Le tonfa permet, lorsqu'on l'utilise en rotation, de faire reculer la foule sans la toucher, mais aussi de contrer un coup de couteau en protégeant l'avant-bras, ou encore de pratiquer des clefs. Dans les cas critiques, il peut aussi être utilisé de façon offensive, et il est alors redoutable : on peut facilement casser un poignet, par exemple. C'est pourquoi, lorsqu'un coup violent a été porté avec cette arme, sa doctrine d'emploi nous impose de faire examiner la personne qui a été touchée. Munir mes

fonctionnaires de cette arme était donc aussi une façon des les obliger à prendre de la distance et à se contrôler.

J'ai appris à mes policiers à porter le tonfa à l'arrière, comme nous le faisons en Seine-Saint-Denis ; si la situation se dégrade, on le fait glisser vers l'avant, et c'est extrêmement dissuasif. Si vous êtes cinq policiers, que vous vous mettez en ligne et que vous sortez vos tonfas, vos interlocuteurs savent ce que cela signifie... En dix ans de travail sur la voie publique, je n'ai eu à m'en servir de façon violente qu'une dizaine de fois.

J'ai également obtenu pour mes effectifs des gants de maintien de l'ordre, précaution indispensable pour intervenir auprès des toxicomanes, qui sont souvent porteurs de l'hépatite ou du sida : il s'agit de gants de cuir qui permettent d'éviter la contamination par contact avec une plaie ouverte, ou encore les morsures dans le cas d'une interpellation qui tourne mal et où nous sommes obligés de ceinturer la personne ou de lui faire un étranglement (gestes qui font partie des procédures techniques d'intervention).

Ces gants n'étaient pas prévus dans la dotation initiale des flotiers parce qu'en principe nous ne sommes pas une force répressive, mais j'ai rédigé plusieurs rapports pour expliquer que quatre de mes fonctionnaires étaient en trithérapie, un traitement très lourd qui signifie une perte de poids de dix à douze kilos, des relations sexuelles avec votre partenaire très perturbées, et la peur au ventre pendant six mois : lorsqu'un toxicomane utilise sa seringue comme une arme et dit au policier qu'il vient de frapper « *Je t'ai planté, tu vas crever* », la loi ne nous autorise pas à lui imposer une prise de sang pour vérifier s'il est séropositif ou non.

Comment remotiver les effectifs

Le deuxième impératif était de réussir à remotiver nos effectifs, et pour cela, il fallait tout d'abord nous faire respecter : personnellement, je suis jeune, et mes seules barrettes n'y auraient pas suffi. Il fallait que je montre que je connaissais mon travail.

Des interpellations "propres"

J'ai donc régulièrement accompagné les gardiens de la paix dans le secteur pour leur montrer comment on effectue une interpellation proprement et quel comportement adopter.

Par exemple, lorsqu'on se fait insulter, il faut comprendre qu'on n'est pas visé en tant que personne, mais en tant que représentant de l'institution ; avec un peu d'entraînement, on n'y fait plus du tout attention.

Il faut également savoir observer les règles de la courtoisie : respecter la distance d'un mètre vingt par rapport à ses interlocuteurs, leur dire systématiquement bonjour et les vouvoyer. Il est impossible d'insulter les gens en les vouvoyant ; c'est donc une protection contre le risque de dérive ; par ailleurs, si je réussis à obtenir des policiers le vouvoiement, personne ne pourra dire que « *ce sont eux qui ont commencé* ». Au début, mes effectifs pensaient que c'était parce que j'avais peur que je vouvoyais les gens ; mais c'est le contraire qui est vrai : c'est ne pas les vouvoyer qui prouve qu'on a peur. La correction n'empêche pas la fermeté : j'ai un travail à faire, et je le mènerai à bien, mais dans le respect des personnes.

Les débriefings

Chaque fois qu'il se produit un incident, nous faisons un débriefing. Le dernier incident qui en a fait l'objet s'est produit à l'angle de la rue du Cygne et de la rue Saint-Denis.

Trois fonctionnaires de police ont procédé à un contrôle sur un scooter qui était garé devant un commerce, alors que le stationnement est interdit. Ils s'adressent au commerçant, qui leur répond : « *Allez-y, vous n'avez qu'à me verbaliser, je m'en fous : moi, je travaille !* ». Les policiers, un peu agacés par cette dernière formule, réitèrent leur demande de voir les papiers du véhicule, et comme le commerçant n'obtempère pas et que la foule commence à s'amasser, ils entrent à l'intérieur. Le ton monte, le commerçant leur demande comment ils osent procéder de la sorte devant ses clients, leur rappelle que lui, il paie ses impôts, etc. Ses voisins commerçants s'approchent, l'un d'entre eux armé d'une matraque électrique, arme dont l'usage est interdit. Le frère du commerçant commence à prendre à partie physiquement l'un des policiers.

Voyant cela, ils appellent des renforts. En arrivant, je constate qu'une centaine de personnes se sont massées à ce carrefour et hurlent des insultes. Un homme est menotté, par terre, avec deux collègues assis dessus. J'ordonne aux premières équipes arrivées sur place de constituer un périmètre de sécurité, puis je demande s'il y a des blessés : il n'y en a pas ; quelle est la situation : trois personnes auteurs d'outrage et rébellion sur des fonctionnaires de police ont été interpellées. On les fait évacuer en véhicule vers le SARIJ (service de l'accueil, de la recherche et de l'investigation judiciaire), et leur départ entraîne celui d'une partie du public.

Le commerçant qui avait sorti sa matraque électrique, n'écoutant que son courage, s'est réfugié dans son sous-sol et a demandé à sa femme et son fils de rester sur le pas de la porte. J'entre chez lui ; il n'est pas question d'effectuer une perquisition, car cela prendrait au minimum quarante-cinq minutes et mobiliserait entre cinquante et soixante fonctionnaires pour faire les recherches et pour contenir la foule, qui va continuer à s'amasser. J'explique donc au commerçant que de toute façon il va me suivre au poste, mais que je lui laisse le choix de la façon dont cela se passera : soit de son plein gré, soit menotté. Finalement il accepte de me suivre, non menotté, ce qui permet de préserver son honneur aux yeux de sa femme et de son fils.

J'ordonne alors à mes effectifs de se replier, en commençant par le côté du carrefour qui était le moins exposé, et en leur donnant à tous des missions particulières : « *Vous, allez devant Saint-Eustache et rendez-moi compte de la situation ; vous, à tel autre endroit, etc.* » Il ne se passait certainement rien de particulier devant Saint-Eustache ou ailleurs à cette heure-là, mais c'était une façon, là encore, de ménager leur orgueil : à partir du moment où ils obéissaient à un ordre, ils portaient la tête haute.

Lors du débriefing, les fonctionnaires étaient déçus que je n'aie pas cherché à saisir la matraque électrique, mais je leur ai dit que j'allais la récupérer le lendemain sans problème. Le jour suivant, je suis retourné voir le commerçant, j'ai discuté avec lui et il m'a remis sa matraque en me disant : « *Vous comprenez, je ne pouvais pas perdre la face dans mon magasin, devant ma femme et mon fils* ».

Comme je l'ai expliqué à mes fonctionnaires, nous étions dans notre bon droit et nous aurions pu faire la perquisition, mais le droit ne permet pas tout : dans ce genre de situation, compte

tenu du contexte, et notamment de la présence de la femme et du fils de ce commerçant sur le pas de la porte, nous ne pouvions pas gagner : nous ne pouvions que perdre.

La même situation s'était produite quelque temps auparavant, à quelques rues de là. Un individu bien connu de nos services, car c'est un dealer, avait refusé d'obtempérer et avait pris la fuite en voiture ; coupant en courant à travers le jardin, mes hommes l'arrêtent trois cents mètres plus loin. Son petit garçon était assis sur le siège arrière, il le prend dans ses bras et l'enfant se met à crier « *C'est mon papa ! Laissez-le ! Laissez-le !* », avec la foule qui commence encore une fois à s'attrouper, constate qu'il s'agit d'une personne de couleur, et ne sait rien de la raison qui a motivé ce contrôle. Que faire dans un tel cas ?

J'explique à mes fonctionnaires que dans une situation de ce genre, il faut savoir se retirer : ce n'est pas grave, on connaît cet individu, on le retrouvera quelques jours plus tard. Les débriefings permettent d'en discuter après coup, à froid, que l'opération se soit bien ou mal terminée : on peut parler de tout, et si certains ne sont pas contents de la façon dont les choses se sont déroulées, ils peuvent s'exprimer. Même en dehors des débriefings, mon bureau est toujours ouvert à mes fonctionnaires : je ne suis pas démagogue, mais ils sont sur le terrain plus souvent que moi ; écouter ce qu'ils ont à dire fait partie de mes responsabilités.

La perception par le public

Un autre point très important de la formation que j'ai donnée à mes policiers, c'est que, bien plus que leur action, c'est la perception qu'en a le public qui est importante. Dans le jardin des Halles, c'est incroyable le nombre de gens qui nous filment : nous sommes en permanence sous l'œil des caméras vidéos. À cet égard, je dois dire que malheureusement, quand l'un de nos policiers est pris à partie physiquement, jamais personne ne vient nous dire qu'il en a été témoin et nous apporter un film : c'est toujours dans l'autre sens que cela se passe.

En 1985, à l'occasion des manifestations de pêcheurs à Rennes, on avait vu à la télé un CRS qui donnait un coup de crosse à un pêcheur qui était au sol, et cette image avait fait la une du vingt heures. Il se trouve que j'ai eu l'explication de ce geste : bien entendu, rien ne pouvait le justifier, mais il faut savoir que quelques secondes avant, le pêcheur en question avait frappé un autre CRS avec un grappin d'amarrage, qui lui avait traversé la cuisse ; cette image avait été gommée du vingt heures. Il y a quelques mois, un de mes fonctionnaires qui rentrait chez lui à la fin de son service, à trois heures du matin, a été attaqué place du Châtelet et très sérieusement blessé ; nous avons fait une enquête de voisinage exhaustive, mais personne n'avait rien vu !

Personnellement, je souhaiterais volontiers que nous soyons filmés en permanence, car je pense que cela rendrait justice à notre comportement. Aux États-Unis, une caméra est fixée sur les voitures de police, elle tourne en permanence, et toutes les interpellations doivent se faire dans le champ de la caméra ; pour nous, c'est impossible, car nous sommes à pied. Une équipe de télé nous a cependant suivis pendant trois semaines à raison de dix-huit heures par jour ; je vous garantis que s'il y avait eu le moindre dérapage, il aurait été montré à l'écran. Au lieu de cela, pendant la minute et demie qui nous a finalement été consacrée, on a vu l'un de mes policiers vider sur le sol une canette de bière saisie dans le périmètre d'interdiction de consommation d'alcool. Quand nous faisons notre travail dans le respect des règles républicaines, ça n'intéresse personne, pour une raison très simple, c'est que cela n'a rien de

spectaculaire – alors que donner un coup de tonfa, c’est très visuel, ça passe bien au vingt heures !

C’est pourquoi je recommande à mes fonctionnaires d’être très vigilants, de considérer qu’ils sont toujours filmés et, en cas d’incident, de rédiger un rapport pour rendre compte de ce qui s’est passé exactement.

Organiser des plans de carrière

Pour valoriser les fonctionnaires, nous travaillons également sur les plans de carrière interne : je leur demande de me servir fidèlement, et ils savent que si ma carrière avance, c’est grâce à eux ; en retour, je fais ce que je peux pour qu’au niveau du matériel et de leur formation, on leur rende la pareille. Ils peuvent ainsi passer par exemple de la brigade des îlotiers traditionnels au groupe de soutien, voire à la brigade des VTT ou à celle des rollers.

Des moments de convivialité

Je n’aime que modérément le café mais j’en bois jusqu’à cinq par jour, parce que les moments de convivialité qu’on passe devant la machine à café sont fondamentaux. Ils permettent d’échanger autre chose que ce qu’on se dit en réunion, de prendre la température, de se rendre compte si le moral baisse et de réagir très vite. Cela dit, il y a des limites à ne pas franchir : je ne mélange pas convivialité et familiarité ; je ne suis pas leur copain, je suis leur officier, celui qui doit les noter, les juger, favoriser leur avancement ou au contraire les sanctionner. Comme c’est difficile de sanctionner un ami, je ne franchis jamais le Rubicon.

Le travail en partenariat

Un autre axe de notre effort a porté sur le travail en partenariat avec les acteurs du quartier, de façon à obtenir des informations et à développer une approche globale des problèmes.

Jusqu’en 2001, la préfecture de Paris travaillait très peu en partenariat avec les autres acteurs de terrain. J’ai eu la chance d’arriver dans le quartier des Halles pendant la phase de préparation du contrat local de sécurité, élaboré en commun avec la mairie du 1^{er} arrondissement et le parquet de Paris. Pendant dix-huit mois, onze commissions, qui comprenaient des services de la ville, des associations de riverains, ou encore des associations s’occupant de populations difficiles du quartier, ont travaillé sur des thèmes tels que la toxicomanie, la jeunesse, les parkings, ou encore les bijouteries. Cela nous a donné l’occasion de rencontrer tous ces acteurs de la vie du quartier et de nouer des contacts avec eux.

Par exemple, nous avons été sollicités sur le problème des tags, qui contribuent à créer un sentiment d’insécurité parce qu’ils constituent le marquage d’un territoire. Nous nous sommes adressés au service de la voirie et un engagement a été pris pour que les tags que nos îlotiers repèreraient soient enlevés dans un délai de quelques jours.

Dans le jardin, nous étions gênés dans notre travail par les haies qui entourent certains enclos, comme le Jardin d’aventure des enfants, et dont certaines mesuraient deux mètres trente. Le service des Parcs et Jardins a été d’accord pour les abaisser à une hauteur nous permettant d’avoir une meilleure visibilité.

À cette occasion, les jardiniers nous ont signalé qu'ils avaient un problème avec le distributeur-récupérateur de seringues situé rue Turbigo : chaque matin, ils trouvaient des seringues dans les massifs environnants. Nous sommes allés discuter avec l'association Aids qui s'occupe des toxicomanes et avons enquêté sur le fonctionnement de l'appareil, qui était plutôt compliqué, ce qui expliquait que certaines seringues soient simplement jetées dans les environs. Nous avons alors contacté le SMASH (Service municipal d'actions de salubrité et d'hygiène), qui s'est engagé à faire une collecte quotidienne des seringues, et par ailleurs nous avons proposé un accompagnement pendant quinze jours aux jardiniers pour vérifier qu'aucun autre problème particulier ne se posait. À l'issue de ces échanges, ils ont un correspondant chez nous, et nous avons un correspondant chez eux, ce qui est la base du travail de proximité.

Même chose avec les représentants d'Espace Expansion, qui gère le forum commercial, et les responsables des principaux équipements collectifs, que nous connaissons bien maintenant. Nous avons par exemple envoyé un officier stagiaire pendant une semaine au service de sécurité d'Espace Expansion, et pendant une semaine à celui de la FNAC : cela nous a permis de mieux comprendre quels étaient leurs besoins et de tenir compte de leurs impératifs dans le plan d'évacuation des Halles que nous sommes en train de remettre à jour. Aujourd'hui, si j'appelle la directrice du cinéma UGC parce que nous avons reçu une alerte à la bombe et qu'il faut évacuer immédiatement les huit mille spectateurs, je sais qu'elle ne va pas me dire : « Vous êtes sûr ? Vous vous rendez compte de ce que ça va me coûter en remboursement de billets ? » ; elle va accepter tout de suite, parce que nous avons établi des relations de confiance.

Les résultats

Lors de la signature du contrat local de sécurité, le préfet de police, le procureur de la République et le maire du 1^{er} arrondissement ont été unanimes à dire que la situation s'était nettement améliorée depuis deux ans, grâce au partenariat entre la police et les différents acteurs du quartier. Je ne suis pas autorisé à communiquer de chiffres concernant l'évolution de la délinquance sur le quartier, mais nous avons eu la satisfaction de constater une forte baisse. Je précise qu'il ne s'agit pas des chiffres mesurant notre activité, qui pour sa part continue à augmenter (deux mille cinq cents interpellations l'an dernier et trois mille cinq cents amendes sur le site chaque mois), mais d'un agrégat permettant de mesurer la délinquance constatée sur la voie publique.

En ce qui concerne certains éléments délinquants de la communauté afro-antillaise du jardin des Halles, dans un premier temps, notre activité s'est basée essentiellement sur un rapport de force : il s'agissait d'occuper le terrain, du matin au soir et toute la semaine. Lorsqu'il pleuvait, ou même lorsqu'il neigeait, à onze heures du soir, dans le jardin, il ne restait plus qu'eux et nous. Aujourd'hui, notre relation avec eux est presque de professionnel à professionnel : ils exercent leur activité de façon relativement discrète, et tant qu'ils ne créent pas de trouble à l'ordre public et respectent les lois de la République, je n'ai pas de raison de les harceler particulièrement.

Une douzaine de multirécidivistes font l'objet d'une mesure particulière, l'interdiction de site, en complément d'une peine principale qui peut être de la prison ou encore des travaux d'intérêt général : ils n'ont pas le droit de se rendre dans le périmètre qui fait l'objet de cette interdiction, et si nous les y trouvons, nous pouvons les interpellier immédiatement. C'est une mesure intéressante car le nombre d'individus qui posent réellement des problèmes n'est pas

si important que cela ; si on peut les identifier et les écarter, cela améliore nettement la situation.

La difficulté, désormais, sera de pérenniser ce système. Maintenant que la sécurisation du quartier des Halles est assurée, on me demande d'étendre le dispositif à l'ensemble de l'arrondissement, ce qui signifie que le nombre d'interpellations va sans doute diminuer, et du coup la délinquance éventuellement un peu remonter, alors que les autres formes d'intervention de la police de proximité sont beaucoup plus difficiles à quantifier que les interpellations : aider une personne âgée à traverser, intervenir à propos des épanchements d'urine d'un chien dans une cage d'escalier, faire sortir un SDF d'un hall d'immeuble : toutes ces interventions, qui font partie du travail de la police de proximité, peuvent difficilement se quantifier.

Il faut aussi que le système que nous avons mis en place puisse continuer même si les hommes changent, et notamment même si mes deux collègues officiers et moi-même sommes mutés ailleurs. On m'a déjà fait des propositions en ce sens, mais j'estime que je n'ai pas encore terminé ma mission et qu'il faut que je reste quelques mois encore, précisément pour pérenniser le dispositif.

DÉBAT

De nouveaux indicateurs ?

Un intervenant : *Vous avez invoqué à plusieurs reprises les lois de la République ; vous en offrez une déclinaison professionnelle passionnante, et vous exercez votre métier de manière intelligente et perspicace. N'auriez-vous pas des idées pour élaborer d'autres indicateurs chiffrés que ceux qui sont habituellement utilisés par la police ?*

Joël Terry : Je pense qu'il serait dangereux que notre travail soit évalué uniquement par des indicateurs chiffrés. Nous passons déjà énormément de temps à faire du chiffre : chaque brigade fait un tableau, puis l'unité fait un tableau, puis nous en faisons au niveau de l'arrondissement, puis du secteur... C'est normal : nous devons rendre compte de notre travail, mais on ne peut pas tout quantifier. Le ressenti des riverains, des associations, des élus qui sont leurs représentants, est tout aussi important.

Des risques de dévoiement ?

Int. : *Vous avez fait la brillante démonstration de ce que peut être l'efficacité d'un instrument tel que la police de proximité entre des mains comme les vôtres ; mais compte tenu de ce qui s'est passé en France pendant la deuxième guerre mondiale, on pourrait avoir des inquiétudes sur les risques de dévoiement politique d'un tel instrument. Qu'en pensez-vous ?*

J. T. : Nous sommes très contrôlés par notre autorité de tutelle, mais aussi par le parquet, pour nos interventions dans le domaine judiciaire. Le procureur de la République nous adresse des réquisitions judiciaires qui nous permettent d'exercer des contrôles dans un créneau horaire défini, sur une zone définie, pour des motifs définis. Par exemple, on nous dit « *Aujourd'hui vous pouvez contrôler toute personne sur le secteur délimité par telles et telles rues entre 13h et 19h pour rechercher les infractions à la loi sur les stupéfiants* ».

Pour ce qui est des risques de dévoiement politique, je travaille depuis dix ans dans la police nationale, et je sers la République dans la durée ; j'ai vu passer plusieurs ministres de l'Intérieur et j'en verrai d'autres : cela ne changera rien pour moi. Si à un moment ou un autre j'estime que l'utilisation qui est faite de mon métier est en contradiction avec les lois de la République, il est écrit dans les textes que j'ai la capacité de refuser d'obéir à des ordres que j'estime illégaux, et le cas échéant de rendre compte des motivations de mon refus. Nous sommes tous très vigilants à cet égard.

Int. : *Et les risques de dérive raciste ?*

J. T. : Le fonctionnaire de police est un citoyen comme un autre et en tant que tel il doit se conformer aux lois de la République. Si j'ai des fonctionnaires stagiaires qui développent des attitudes anticonstitutionnelles et ne répondent pas à ce que j'attends de l'éthique d'un policier, je leur demande de partir. Si quelqu'un vient me dire qu'il a été victime de propos racistes de la part d'un de mes fonctionnaires, comme je ne peux pas être juge et partie, je l'invite à se présenter à l'Inspection générale des polices, rue Hénard dans le 12^e arrondissement, à la suite de quoi une enquête à charge et à décharge sera diligentée. En deux ans, nous avons eu une vingtaine d'enquêtes de ce type, ce qui, compte tenu du nombre d'interpellations que nous pratiquons, paraît relativement normal ; elles n'ont donné lieu à aucune mise en examen, mais dans certains cas à des sanctions administratives, car le comportement de certains fonctionnaires avait été reconnu préjudiciable à l'institution. Si l'un de mes collègues commet des abus, je souhaite qu'il soit puni, car ce type de comportement peut ruiner l'ensemble de notre travail.

La formation des policiers

Int. : *Apparemment, les jeunes policiers que vous recevez sont très insuffisamment préparés à leur fonction ; avez-vous la possibilité de mener des opérations de formation pour pallier cette carence ?*

J. T. : 98 % des officiers recrutés en externe sont de niveau Bac + 4, et beaucoup de niveau Bac + 7 ou 8 ; dans le corps des gradés et des gardiens, beaucoup sont de niveau Bac + 2 ou 3 : la police d'aujourd'hui n'est plus celle d'hier, ce qui n'est d'ailleurs pas sans poser des problèmes. Avoir des gens qui réfléchissent beaucoup, c'est très bien en temps de paix sociale, mais dans un cas où on peut en quinze secondes basculer d'une situation d'îlotage traditionnel à des scènes de violence urbaine, si quarante policiers veulent donner leur point de vue sur la meilleure façon de procéder, cela n'ira pas : il vaut parfois mieux qu'ils se contentent d'obéir.

La formation initiale que reçoivent les fonctionnaires est relativement longue : douze mois pour les gardiens et dix-huit pour les officiers. Les lois de la République étant complexes, et les policiers de quartier étant des généralistes, la formation théorique est importante ; mais entre connaître la loi et régler un problème de voisinage, il y a une différence, et c'est sur le terrain qu'on apprend comment faire. De plus, les policiers sont confrontés à des situations particulières qui ne peuvent pas toutes être abordées lors de la formation initiale : la formation continue est là pour apporter le complément. Dans le quartier des Halles, par exemple, nous donnons des formations sur la gestion des terrasses et des échafaudages, ou encore sur la police des sex-shops, toutes sortes de choses qui n'intéressent pas forcément des collègues qui travaillent à Saint-Tropez ou à Strasbourg. En même temps, on ne peut pas trop multiplier ces formations, car ceux qui en bénéficient ne sont plus disponibles pour l'activité opérationnelle.

L'art du management

Int. : *Dans la façon dont vous managez votre équipe et votre mission, quelle est la part issue de votre formation, et la part liée à votre charisme personnel ?*

J. T. : En tant qu'inspecteur de police, j'ai reçu une formation très technique axée sur le judiciaire, le pénal, mais aussi la préservation des libertés publiques ; l'objectif était d'apprendre à arrêter les méchants, à réunir les preuves, à permettre à la société de les punir. Ensuite, j'ai travaillé sur la voie publique, et j'ai été très avantage par le fait que j'avais grandi dans la banlieue et non dans le Morbihannais : je n'ai jamais eu peur dans les cités ; j'ai pu me fondre très facilement dans cet univers et être un outil efficace pour ma hiérarchie. Actuellement, la formation des officiers est très axée sur le management ; on en fait des gestionnaires de service, avec les qualités, et peut-être aussi les limites du système : la police est une administration particulière, elle ne doit pas perdre son âme.

Int. : *Je suis frappé par le fait que même si vous avez des relations conflictuelles avec les dealers, d'une certaine façon, vous vous comprenez : vous vivez comme eux dans un monde qui est défini par des territoires, des frontières, des attitudes, des vêtements significatifs, monde qui est à cent lieues du monde des idées dans lequel vit l'enseignante qui vous a pris à partie : l'univers qui est le vôtre, elle le ressent comme hostile et dangereux. Par ailleurs, les missions qui vous sont confiées, les situations périlleuses auxquelles vous êtes confronté, présentent aussi des points communs avec celles qu'on rencontre dans le monde des entreprises et des affaires. Finalement, vous êtes un spécialiste du "vivre ensemble", art que malheureusement on n'enseigne guère dans les écoles.*

Int. : *En vous entendant parler de la façon dont vous managez vos équipes, je me disais que beaucoup d'entreprises pourraient s'inspirer de votre façon de faire ! Indiscutablement, beaucoup de points que vous avez abordés devraient être développés dans l'entreprise, notamment sur l'autorité, l'obéissance, et la façon dont chacun peut contribuer à quelque chose qui le dépasse. Beaucoup de dirigeants en parlent, mais dans le quotidien, on vit plutôt dans la compétition individuelle que dans le projet collectif.*

J. T. : Je n'ai aucun personnel administratif, uniquement des opérationnels, des gens de terrain. C'est comme en mer : sur un bateau, on ne peut pas se mentir, on est tous solidaires. Quand on reçoit un appel de renfort, ce qui signifie que des collègues sont physiquement en difficulté, on ne cherche pas à savoir si ce sont des personnes qu'on aime bien ou non : on lâche tout et on y va. Si je n'obtenais pas l'adhésion des gens qui travaillent avec moi, et qui sont amenés à prendre des risques physiques, je ne pourrais arriver à rien.

Le coût de la police de proximité

Int. : *Savez-vous ce que coûte une organisation de police de proximité telle que celle que vous avez mise en place ?*

J. T. : L'arbitrage budgétaire doit dépendre des objectifs que l'on poursuit. Au début des années 2000, la préfecture de police de Paris a subi une mutation, avec notamment la création de la police urbaine de proximité. Jusqu'alors la priorité avait été donnée à la défense des institutions et à la circulation ; mais il a paru également important d'assurer la sécurité des citoyens par un maillage dense du territoire permettant d'avoir une bonne connaissance du terrain. Il faut être clair : la police de proximité ne traite que ce qui se voit, mais c'est

justement ce qui gêne le plus les gens. La grande délinquance financière porte sur des sommes considérables, mais elle ne crée pas de sentiment d'insécurité. Les grands escrocs sont souvent des gens intelligents, voire sympathiques ; j'en ai croisé au cours de ma carrière, et j'ai souvent eu plaisir à discuter avec eux, beaucoup plus qu'avec les petits délinquants arrêtés pour violence en réunion sur une personne âgée.

On peut aussi objecter que le Forum des Halles est un secteur privilégié, et que les préoccupations de ses riverains paraissent dérisoires à côté de celles des habitants de Romainville, où la police a parfois déjà du mal à assurer la sécurité de ses effectifs. Mais la police est nationale et doit le rester : elle doit prendre en compte les préoccupations des gens à l'endroit où elle exerce ses fonctions, sur l'ensemble du territoire.

J'avoue que je ne connais pas le coût de la police de proximité pour l'Administration ; en revanche, j'en connais le coût pour moi-même et pour mes collègues. Faire ce travail est un sacerdoce : les horaires sont totalement atypiques et la récupération des heures supplémentaires hypothétique. On m'a déjà proposé de travailler pour une grande enseigne en tant que responsable de sécurité ; je sais que j'aurais un bien meilleur salaire et que je serais payé sur seize mois et demi, mais ce n'est pas mon choix : mon choix est d'exercer dans la police nationale. Beaucoup de collègues sont dans mon cas : notre maîtresse, c'est la police ; notre famille, les policiers. Nous sommes tous un peu déracinés, et je comprends que ce soit difficile pour ceux qui veulent avoir une famille et des enfants. Pour moi, j'ai choisi de ne pas faire de compromis, et de faire passer mon métier avant tout.

La grande muette prend la parole ?

Int. : *Qu'est-ce qui vous a poussé à venir nous raconter tout cela ?*

J. T. : Elisabeth Bourguinat, qui est responsable d'une association d'habitants du quartier des Halles, m'a demandé de venir faire un exposé ; j'ai donné mon accord car je n'ai rien à cacher, et j'ai sollicité l'autorisation de mes supérieurs, qui me l'ont accordée parce qu'ils me font confiance. Je pense que la police doit communiquer davantage : si nous voulons que les gens comprennent un peu mieux comment nous fonctionnons, c'est à nous d'aller vers eux. Et si on est capable d'affronter une réunion de quartier avec les riverains, on est capable de parler devant n'importe quel auditoire !

Présentation de l'orateur :

Joël Terry : capitaine de police ; il est depuis mai 2001 responsable de la brigade de police de quartier du 1^{er} arrondissement de Paris (secteur Forum des Halles) ; entré dans la police en 1993, il a été affecté durant cinq ans dans le département de Seine-Saint-Denis (93) avant d'intégrer la brigade anticriminalité de Paris jusqu'en mai 2001.

Diffusion septembre 2003